mes, au lieu des lois diverses et éparses qui existent actuellement.

Le projet sur les Chambres de commerce a pour objet de substituer une loi précise aux décrets et ordonnances qui régissent ces chambres aujourd'hui. Il s'agit, en outre, d'étendre le budget et les attributions de ces chambres, de manière à leur permettre de participer aux grands travaux publics des ports et des voies navigables, dans le sens indiqué par le ministre au cours de la discussion du budget de 1884, et comme cela se pratique déjà dans certaines grandes villes comme le Havre et comme Rouen.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 20 mars, minuit 40.

La pression barométrique est de 766 m/m à Brest.

766 à Dunkerque.

766 à Biarritz.

769 à Belfort.

Une dépression assez forte existe sur les côtes de la Norwège.

Baisse sur Valencia par vent Sud fort.

Temps probable : vent des régions Est et Sud, temps beau.

Baisse de température.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le cercle de l'enseignement mutuel a nommé M. Emile Moreau comme son délégué au congrès collectiviste de Roubaix.

Commissions municipales. — La quatrième commission est appelée à se réunir lundi, 24 mars, à trois heures et demie du soir pour examiner les propositions de MM. Moreau et Vaissier relatives aux sociétés subventionnées.

Les votes de M. Achille Scrépel et de M. Debuchy. — Dans la séance du vendredi 18 mars, M. Achille Scrépel a voté :

1° *Contre* la prise en considération de l'amendement de M. Lorois à l'article 49 de la proposition de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire.

M. Debuchy a voté *pour*.

Voici l'article 49 :

« Il est institué dans chaque canton un comité de l'enseignement primaire composé comme suit :

» 1° Le conseiller général, le ou les conseillers d'arrondissement ;

» 2° Quatre membres nommés par le préfet ;

» 3° Un instituteur et une institutrice titulaires publics, élus par les instituteurs et les institutrices titulaires publics du canton :

« 4° Quatre délégués nommés par l'ensemble des conseillers municipaux du canton.

Tout ces membres, sauf le conseiller général et les conseillers d'arrondissement, sont nommés pour un temps égal à la durée des pouvoirs des conseillers municipaux.

» Le comité cantonal élit son bureau tous les ans.

» Le règlement d'administration publique, prévu par l'article 45, déterminera les formes de l'élection des membres indiqués dans les paragraphes 3 et 4 du présent article. »

Amendement Lorois au 4° : « Un délégue de chacune des communes du canton nommé par le conseil municipal.

» Si le canton ne contient qu'une commune; le conseil municipal nommera quatre délégués.

» Si le canton est formé de deux communes, chaque conseil municipal nommera deux délégués. »

2° *Contre* l'amendement de M. Bourgeois à l'article 49 de la proposition de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire.

M. Debuchy a voté *pour*.

Voici cet amendement au paragraphe 3 du 4° de l'article 49, donné plus haut. C'est un paragraphe additionnel :

« La présidence appartiendra au conseiller général. »

3° *Contre* la demande de renvoi de l'article 58 à la commission, présentée par M. Freppel (Enseignement primaire.)

Voici cet article :

« Art. 58. — Sont abrogés les titres 1 et 2 de la loi du 15 mars 1850 et la loi du 10 avril 1806. »

M. Debuchy a voté *pour*.

4° *Contre* la prise en considération de l'amendement de M. le baron de Mackau, à l'article 59 (enseignement primaire).

M. Debuchy a voté *pour*.

Voici cet article 59 :

« Les directrices d'écoles maternelles publiques seront assimilées aux institutrices publiques. »

Voici l'amendement additionnel de M. le baron de Mackau :

« Jusqu'à ce qu'il ait été statué par une loi spéciale sur les traitements et les conditions d'avancement des fonctionnaires de l'enseignement public primaire, les instituteurs et institutrices de tout ordre continueront à remplir, en dehors des heures de classe, les fonctions et emplois interdits par l'article 25 de la présente loi. »

2° *Pour* l'article 62 de la proposition de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire.

M. Debuchy a voté *contre* :

Voici cet article :

« Art. 62. — Jusqu'au vote d'une nouvelle loi sur le recrutement militaire, l'engagement de se vouer pendant dix années à l'enseignement, prévu par les articles 79 de la loi du 15 mai 1850, 18 de la loi du 10 avril 1867 et 20 de la loi du 27 juillet 1872, ne pourra être réalisé que dans les établissements d'enseignement public.

Le congrès socialiste. — Les membres du congrès socialiste qui doit avoir lieu à Roubaix à la fin du mois, ont demandé à Lefebvre, de Dorignies, de faire une conférence samedi à Lille. Le produit de cette conférence serait affecté à l'organisation du congrès.

Une série d'accidents. — Un ouvrier dégorgeur du peignage de MM. Alfred Motte et Cᵉ, quai de Wattrelos, Emile Olivier a été atteint par une courroie à l'avant-bras; il a été soulevé et est retombé aussitôt sur le sol ; légèrement contusionné au poignet et à la tête, il a été conduit à l'Hôtel Dieu.

— Un ouvrier lamier, Narcisse Voreux s'est fait une entorse au pied, dans la rue Chapelle-Carrette. Un jeune homme de la rue de la Paix, Alphonse Lepers a été victime du même accident. Ils ont été tous deux transportés à l'Hôtel-Dieu.

— Un ouvrier apprêteur de la maison Motte et Delescluse a eu, mercredi après-midi, quatre doigts de la main droite écrasés dans un engrenage de son métier. Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

— Un enfant de 4 ans, Arthur Vancoppe, demeurant cour Six, rue Watt, est tombé dans une marmite d'eau bouillante et a été brûlé très-grièvement. Il est mort quelques heures après l'accident.

— Mercredi, vers cinq heures de l'après-midi, un marchand de charbon de Lille, M. Jean Dener, conduisait, dans la rue Darbo, à Roubaix, un cheval attelé à une voiture chargée. Il était assis sur le devant du chariot. A un moment donné, ayant voulu lancer un coup de pied à son chien assis près de lui, il perdit l'équilibre et tomba sur le pavé. Une roue du lourd véhicule lui passa sur le genou de la jambe droite. Le docteur Degand a déclaré qu'il n'y avait pas de fracture. M. Dener a pu remonter sur le siège de sa voiture, et retourner immédiatement à Lille.

Un cheval emporté. — Mercredi, vers cinq heures et demie de l'après-midi, l'avant-train d'un phaéton, attelé d'un cheval s'est brisé, dans l'*Avenue de la République*, près du pont du chemin de fer. L'animal prit le mors aux dents, et arrachant l'avant-train du reste de la voiture, il entreprit une course folle dans la direction du pont St-Vincent de Paul. M. Léon Lardinois, employé de commerce, se jeta résolûment à la tête du cheval et, aidé de M. Vignoul, employé aux contributions indirectes, fut assez heureux pour le maîtriser.

Deux expulsés. — M. Séguin, maréchal-de-logis de gendarmerie, a arrêté, mercredi, à Croix, deux individus sous le coup d'arrêtés d'expulsion : Augustin Lejour et Pierre Backe.

Chronique théâtrale. — L'administration de l'Hippodrome tient le succès avec les troupes parisiennes et elle ne veut pas le laisser faiblir.

Après les deux représentations du *Maître de Forges*, voici qu'on nous annonce pour dimanche prochain, 23 mars, une nouvelle représentation de Mlle Thénard, de la *Comédie-Française*, avec le concours de MM. Albert Lambert, qui a créé avec beaucoup de talent de *Severo Torelli*, à l'*Odéon* et Prade, du même théâtre; M. Mayer, du *Vaudeville*, doit les accompagner.

Nous ne ferons pas à ces artistes d'autre réclame que de citer leurs noms. Elle suffira pour assurer le succès de la représentation de dimanche. Le spectacle se composera, dit-on, du *Supplice d'une femme*, d'Emile de Girardin, plus les *Ouvriers*, une *Date fatale* et la *Souris*, comédie comique.

TOURCOING

M. Aimé Bertaut, receveur de grande vitesse à la gare du Nord à Tourcoing, vient d'être nommé chef du service de grande vitesse à Douai.

M. Bertaut, nous croyons pouvoir le dire sans blesser sa modestie, avait su, dans ses délicates fonctions, s'attirer l'estime et la sympathie de tous ceux qui avaient eu besoin de recourir à son ministère.

Le départ de M. Bertaut est fixé au 29.

Le Cercle harmonique des *Amis réunis* donnera un grand concert, lundi, 24 mars, à sept heures et demie du soir, dans la salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville, avec le bienveillant concours de Mme E. Ambre, 1re chanteuse du théâtre de Lille, et de MM. Degraeve, 1re basse du même théâtre. Eugène Gaubert, professeur au conservatoire de Lille; Paul Stupuy, pianiste, professeur de musique à Tourcoing; Dumesnil, chanteur de genre.

Des listes d'abonnement seront déposées au contrôle.

Les personnes qui désireraient souscrire peuvent s'adresser au secrétaire de la société, M. Théodule Callens, 5, place des Halles et au local du cercle (Hôtel du Cygne).

La cotisation de l'année est de 15 francs pour une famille et de 10 pour une personne.

N. B. Les personnes étrangères à la société seront admises moyennant une entrée de trois francs.

Expulsés. — Ont été expulsées les personnes dont les noms suivent :

Jules Desmarest. — Désiré Deraeze. — Jean-Baptiste Brockel. — Jeanne Branch. — Charles Desmet. — Gustave Flahault. — Auguste Goessens. — Adolphe Gezelle. — Auguste Popelier. — Philibert Quique. — Léopold Vercamer.

LILLE

Un bateau-mouche. — Hier mercredi, à deux heures 1/2, le vapeur la *Jeannette*, a inauguré son service de locomotion entre Lille et Haubourdin.

Cette innovation semble, surtout à l'approche de la belle saison, devoir être accueillie avec une grande faveur par le public, qui trouvera, à deux pas du quai de débarquement, les bois de Santes. où les familles, le dimanche, pourront s'ébattre avant et après le dîner champêtre.

Le bateau-mouche, la *Jeannette*, peut contenir environ 80 à 100 voyageurs. Le pont est commode, les cabanes sont très coquettes, la marche est douce, en un mot, c'est un petit bateau très joli et très commode.

Hier, pour la fête d'inauguration, il était de l'avant à l'arrière entièrement pavoisé de drapeaux tricolores, et portant en proue un magnifique bouquet offert pour la circonstance au propriétaire, M. Franc.

Il a fait sa rentrée à Lille, à 7 heures du soir, au milieu de l'embrasement des flammes de Bengale allumées sur le pont.

A partir d'aujourd'hui, la *Jeannette* fera journellement le service de Lille à Haubourdin, dans les conditions suivantes :

Départs de Lille (près du Jardin Vauban) à 9 heures du matin, à 2 et 6 heures du soir.

Départs d'Haubourdin, à 11 heures du matin, et 4 heures du soir.

Prix des places : De Lille au pont de Canteleu, 1re classe, 20 centimes; 2e classe 15 centimes. — De la Planche-à-Quesnoy au pont de Loos, 1re cl., 20 cent., 2e cl., 15 cent. — De Loos au pont d'Haubourdin, 1re cl., 20 cent., 2e cl., 15 cent. — Coupon direct de Lille à Haubourdin, 1re cl., 75 cent., 2e cl., 50 cent. — Coupon aller et retour, 1re cl., 1 fr 20, 2e cl., 90 cent.

Nota. — On fera également halte chez Lefebvre.

Brevet élémentaire de capacité. — Ont obtenu le brevet de capacité :

Deuxième série. — MM. Gallo, Gouge, Haezenberghe, Hannoteau, heno, Hery, Bruart, Georges Dubois, Duchaussois, Flipo, Ducellier, Lheureux, George Lemaire, Gabanez.

Troisième série. — Maraud, Manouri, Mesureur, Montel, Morel, Lenglart, Lemaire Maurice, Lempereur, Vommel, Toulouze, Tourney, Vamberton, Vasseur, Munich, Nozelof, Podoin, Portier, Postiau, Prévot, Ringot, Roger, Lerouge.

Le parricide de La Madeleine. — Il paraîtrait qu'un rapport médical a été présenté par Mᵉ Dubron, avocat, au Président de la République.

Ce rapport établirait que Masquelin ne jouit pas de toutes ses facultés.

La Margarine. — Une nouvelle descente de police a été faite hier, à 7 heures du matin, aux Halles centrales. Il s'agissait de rechercher les marchands qui vendent la graisse margarine pour le véritable beurre de Flandre.

Quand la police fit son apparition aux Halles, sur les 50 marchands qui y étaient installés, il n'en est resté que quelques-uns; les autres ont tous pris la poudre d'escampette en abandonnant leurs marchandises.

M. Garraut, professeur à la Faculté de l'Etat, a été chargé d'analyser les beurres saisis.

Vincent Nocq, un des auteurs présumés du drame de la rue Notre-Dame, à Armentières, est aujourd'hui sérieusement malade dans la prison de Lille, où il est détenu.

RAPPORT DES OUVRIERS LYONNAIS délégués à l'Exposition d'Amsterdam

(SUITE)

CRÉFELD

La première préoccupation qui s'impose au voyageur ne connaissant pas la langue du pays, est de chercher les moyens de se faire comprendre, afin d'inspirer de la confiance aux personnes chez lesquelles il se présente.

De là l'absolue nécessité d'avoir des références. Ainsi nous avions des recommandations pour Crefeld et nous demandions selon notre mandat :

1° De nous faciliter l'entrée des fabriques et des petits ateliers;

2° De visiter l'école de tissage ;

3° De nous procurer un interprète pour transmettre notre pensée, ainsi que les réponses et les renseignements devant faciliter notre tâche.

Les recommandations que nous possédions ont eu pour résultats de partager la délégation en deux, afin de multiplier nos informations et d'en contrôler mutuellement l'exactitude. Les personnes auxquelles nous nous étions adressées ont bien voulu être elles-mêmes nos interprètes, et se sont montrées à notre égard d'une bonne humeur et d'une complaisance dont nous ne saurions assez les remercier.

Ecole de tissage. — Disons de suite qu'une impossibilité matérielle s'est présentée à propos de l'école de tissage, qui vient d'être transférée dans un local plus vaste et mieux approprié à son importance. La nouvelle installation n'était pas terminée, Monsieur le Directeur ne veut montrer son école que lorsqu'elle sera complètement organisée, ce qui aura lieu après les vacances, c'est-à-dire le premier octobre.

Du reste, voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur la nouvelle école. Nous avons d'abord constaté que le bâtiment a un aspect grandiose et monumental. C'est un vaste carré d'environ 60 mètres de façade composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et de combles au-dessus ; à la suite un bâtiment plus petit de dix croisées de façade et une vaste cour extérieure, avec machines à vapeur, grande cheminée et hangar; le tout entièrement isolé et environné de squares. Le prix de cette école, dont la construction est à peu près terminée dépassera avec les aménagements plus de 2,000,000 de francs.

La ville de Crefeld y a contribué pour 500,000 marks (625,000 francs, le mark valant 1 fr. 25) et l'Etat pour une pareille somme. Le reste est fourni par les souscriptions des grands industriels de Crefeld et des environs. On enseignera dans cette école toutes les opérations relatives à la fabrication des soieries, telles que : filature, moulinage, teinture, tissage théorique et pratique, apprêt, etc. Elle a été déclarée école de l'Etat et sera, nous a-t-on dit, la plus importante école professionnelle de l'empire allemand.

(*A suivre.*)

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 21 *mars* 1884

Présidence de M. HEDDE, vice-président.

Audience bien insignifiante !

M. Demade, employé de la préfecture, fut suivi, il y a quelques mois, dans la rue Beauharnais par un petit chien griffon. Ce petit chien était si affectueux que M. Demade le conserva, après avoir, bien entendu, fait sa déclaration à la police.

Un jour une dame lui dit : Vous avez là une bien charmante petite bête, M. Demade.

M. Demade est galant ! « Trop heureux de vous l'offrir, madame ! » Cette dame avait nom Laure Bocquet.

Un beau jour, le chien de Mme Laure Bocquet disparut. Elle en fit son deuil.

Quelques mois après, passant sur la place des Quatre-Chemins, Mme Bocquet aperçut Médor ! Il s'appelait Médor !

Elle appela Médor, Médor vint et la suivit.

Aujourd'hui on la poursuit du chef de vol !!!

Inutile de dire que Mme Laure Bocquet a été acquittée.

***

Le Tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

Huit jours de prison contre Lucien Debœuf, de Nieppe, pour coups et blessures. — Un mois de prison contre Antoine Mollet, d'Houplines, également pour coups. — Quinze jours de prison contre J.-B. Delannoy, de Cysoing, pour banqueroute simple. — 25 francs d'amende contre Henri Lenain, de Tourcoing, pour bris de clôture. — Un mois de prison contre Charles Strobbe, d'Halluin, pour blessures volontaires. — Un an et un jour de prison contre Auguste Joveneau, pour vol d'outils à Wambrechies. — Enfin un an et un jour de prison contre Jean Verbesten, de Lille, également pour vol.

L'audience est levée à deux heures un quart !

MAITRE CUBE.

La commission d'enquête et les mines d'Anzin

Les ingénieurs délégués par M. Raynal à Anzin ont été entendus par la commission des 44; ils déclarent que le but de leur visite était d'amener les ouvriers à se soumettre au moins provisoirement aux conditions nouvelles de la Compagnie; ils visitèrent d'abord *La Sentinelle* et engagèrent les ouvriers à reprendre leurs travaux et à mettre à l'étude le nouveau système, au moins dans quelques chantiers, afin de pouvoir apprécier l'influence que la nouvelle organisation aurait à l'avenir sur les salaires.

Certains ouvriers paraissaient disposés à discuter cette question, mais à la Sentinelle, comme partout. les mineurs opposaient une objection décisive, en disant qu'ils ne voulaient pas abandonner leurs camarades, les 144 mineurs renvoyés, et qu'il fallait que la Compagnie revienne sur sa décision.

A Denain, les mineurs feront une réponse analogue.

Les délégués disent que la présence des gendarmes à Denain est fortuite et qu'ils firent un simple acte de politesse à l'arrivée du préfet. Les conditions du travail sont bonnes à Anzin. Les mineurs sont mieux logés que dans le bassin de la Loire.

M. Clémenceau a constaté que les délégués du ministre ne firent pas d'enquête, et se bornèrent à des démarches auprès de ouvriers pour les engager à reprendre leur travail aux anciennes conditions de la Compagnie.

M. Clémenceau pose aux délégués deux questions : 1° Quelle est l'opinion des délégués sur le résultat de l'organisation nouvelle relativement aux salaires. Les délégués ne peuvent pas donner d'appréciations précises. La reprise du travail montrerait si vraiment ces conditions produisent une diminution au salaire.

Voilà pourquoi une reprise du travail est nécessaire au moins partiellement. La Compagnie consent que cet essai soit localisé.

2° S'il est vrai que les 144 mineurs ont été renvoyés parce qu'ils faisaient partie des chambres syndicales et si les ouvriers d'Anzin ont été refusés par les autres Compagnies.

La question serait grave, ajoute M. Clémenceau et la situation intolérable, parce que la Chambre s'occupe précisément de la loi sur les syndicats. Les délégués ne peuvent pas donner de renseignements précis.

M. Raymond fait quelques questions techniques.

M. Passy fait remarquer que les explications de MM. Raynal et Basly ne concordent pas au sujet de la profondeur des puits.

Les délégués reconnaissent que le creusage de la nouvelle fosse a causé, cette année, de grands frais à la Compagnie.

M. Floquet demande si le seul but de la Compagnie dans l'organisation nouvelle du travail est de réaliser de sérieuses économies par le renvoi des raccommodeurs.

Les délégués estiment que l'organisation nouvelle entraînera le renvoi de 1300 ouvriers environ. Ils ignorent si la Compagnie assure les ouvriers contre les accidents et croient plutôt que la Compagnie d'Anzin n'a aucun traité de ce genre avec les Compagnies d'assurances.

AU PAYS NOIR

Valenciennes, 19 mars

On assure que les mécaniciens n'apporteront pas un nouvel appoint aux grévistes et continueront vendredi leurs travaux.

Le chiffre des hommes descendus dans les fosses est aujourd'hui de 1.292.

La décision de la commission des 44 est impatiemment attendue.

Valenciennes, 20 mars.

1.286 ouvriers dont 301 mineurs sont descendus ce matin dans les fosses.

NORD

Médailles de sauvetage. — L'*Officiel* publiera, demain, la liste des médailles de sauvetage.

Voici celles attribuées au département du Nord :

Médailles en argent de deuxième classe. — Joye, caporal à la compagnie des pompiers de La Bassée, 23 ans de service. S'est particulièrement distingué, le 14 décembre 1883, en sauvant une femme et un enfant enfermés dans une maison incendiée,

Deschildre, sous-lieutenant à la compagnie des pompiers de Nieppe. Belle conduite dans divers sinistres.

Nicodime, préposé des douanes à Artres, a accompli plusieurs sauvetages, et entre autres a arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture.

Hazebrouck. — Mardi, vers huit heures et quart du soir, la servante de M. Everwyn, boucher, rue de l'Eglise, se rendant dans un corridor pour fermer une porte qui donne sur la petite rue de l'Eglise, y vit un paquet qu'elle poussa du pied. Ce paquet contenait un enfant nouveau-né qui se mit immédiatement à pleurer.

La porte du corridor où cet enfant se trouvait n'est fermée que le soir.

L'enfant est une petite fille bien conformée et paraissant bien portante. Elle a été conduite au bureau de police et confiée pour la nuit à une personne charitable, en attendant son admission à l'hospice.

Les soupçons se sont portés sur deux femmes, aux allures singulières, arrivées par le train belge à 7 h. 40, munies d'un paquet, et qui sont reparties précipitamment par le train de 8 h.30 les mains vides.

La police est sur les traces de ces deux femmes.

Sains-du-Nord. — Un bien triste accident est arrivé lundi dernier à Sains-du-Nord.

Un sieur Valentin Décisy, dit l'*Ardennais*, boucher de son état, montant à son grenier pour prendre le foin nécessaire à ses vaches, a glissé de son échelle d'une façon si malheureuse qu'il est tombé sur la tempe et n'a survécu que quelques heures à cette chute.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Le public est admis, depuis quelques jours, à visiter les casemates qui se trouvent dans les bastions Est des anciennes fortifications de Calais, les seules qui subsistent encore actuellement et qui, d'ici quelques jours, vont être démolies.

Ces casemates, qui furent bâties sous la direction de Vauban et qui, par conséquent, datent du règne de Louis XIV, sont dans un état de conservation tel qu'on croirait voir des constructions toutes récentes.

C'est une succession de salles à perdre de vue, bien éclairées et aérées, ressemblant à un cloître, par la beauté des voûtes. Ces casemates, à l'épreuve de la bombe, devaient servir en cas de siège à loger les habitants.

Dans les sous-sols se trouvent les cuisines ainsi qu'une chapelle. Encore quelques jours et de tout cela, il ne restera que le souvenir.

— Rien n'a encore été découvert au sujet de l'enfant trouvée rue Francia la police et la gendarmerie continuent leurs recherches, infructueuses jusqu'à ce jour.

Boulogne-sur-Mer. — Samedi soir, le cadavre du sieur Ernest Roger, âgé de 27 ans, employé au chemin de fer, a été trouvé près de Wimille, dans le petit bois appartenant à M. de Ramy.

Roger s'était tiré un coup de revolver à la tempe.

Etat-civil de Roubaix. — NAISSANCES du 19 mars. — Marie Bourdeau, place Nadaud. — Alphonse Roussel, rue Lacroix, 78. — Alphonse Devos, rue Drouot, 47. — Georges Ramaut, rue de la Chapelle-Carrette, 18. — Joseph Victor, rue d'Alger, cour Briet, 2. — Albert Billet, rue Decrême, 143. — Hubert Lejeune, rue du Fontenoy, 108.

DÉCÈS DU 19 MARS. — Engénie Desbouvrie, 1 an, rue de l'Hommelet, 186. — Martin Heyman, 1 an, rue Watt, cour Six-Gadenne, 16. — Jules Lesaffre, 1 an, rue de Wagram, 10. — Hortense Baelens, 35 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Henri Desmettre, 76 ans, tisserand, ruelle du Ballon, cour Lefebvre, 4. — Eugénie Lelièvre, 70 ans, ménagère, rue Beaurewaert, 81. — Pierre Debme, 57 ans, marbrier, Hôtel-Dieu. — Cyrille Désir, 42 ans, cabaretier, rue Blanchemaille, 91. — Lemoine, présenté sans vie, rue de l'Ouest, 109bis. — Louis Dewame, 7 mois, rue Lafontaine, 3.

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 19 mars. — Henri Callens, rue St-Pierre. — Henri Vandebrouck, à la Croix-Rouge. — Jeanne Courcelle, rue de la Cloche. — Albert Planquart, rue Notre-Dame. — Valentine Honigsheim, rue Winor-Choquel.

DÉCÈS du 19 mars. — Usmar Delannoy, 2 ans 6 mois, rue de la Croix-Rouge. — Alfred Houpline, 6 mois, rue des Champs. — Madeleine Vanstaceghem, 19 jours, rue de la Latte. — Stéphanie Roussel, 82 ans 6 mois, propriétaire, Grand'Place. — Célina Vaneenoo, 2 ans 1 mois, chemin de la Patente. — Germaine Ballois, 8 ans 1 mois rue de Woilly.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEL-BURY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Auguste ROUSSEL, caissier chez Mᵉ Vahé, notaire à Roubaix, suppléant du greffier de la justice-de-paix du canton-ouest, décédé à Roubaix, le 18 mars 1884, à l'âge de 30 ans et 1 mois, administré des sacrements, sont priés de considérer présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Laudes, qui seront chantées le jeudi 20 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 21 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, sa paroisse, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 55.

Les amis et connaissances de la famille BEART-SELOSSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de dame Rosina SELOSSE, décédée à Croix, le 19 mars 1884, dans sa 50ᵉ année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 21 courant, à 8 heures 1/2, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Léon Gambetta, 19.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera célébré le mardi 22 avril, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille ROGER-LEMAY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste ROGER, boulanger, décédé à Wattrelos, le 18 mars 1884, dans sa 76ᵉ année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels de 1re Classe, qui auront lieu le vendredi 21 courant, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de la Houzarde.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui aura lieu le mercredi 23 avril, à 10 heures, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, le mercredi 26 mars 1884, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Albert-Amédée ALLART, époux de Dame Augustine ROUSSEAU, décédé à Roubaix le 26 mars 1883, à l'âge de 70 ans, administré des sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

Bruxelles. — *A la Chambre.* — La séance de mercredi a été intéressante, émouvante même. Le ministère, aux prises avec l'extrême gauche à propos du questionnaire électoral, après une discussion chaude et orageuse, a fini par l'emporter. Mais quelle victoire !

Moralement, l'échec éprouvé par le cabinet est incontestable. Après avoir très fièrement proclamé à plusieurs reprises que sa « dignité » ne lui permettait pas d'accepter l'ordre du jour de M. Janson, le chef du cabinet a eu l'humiliation de voir cet ordre du jour rejeté seulement par parité de voix. Si deux membres de la droite, MM. Vandenpeereboom et de Caraman, ne s'étaient pas abstenus, le ministère tombait piteusement et le questionnaire de M. Van Humbeeck lui servait de linceul.

Après ce premier « succès », rejet de l'ordre du jour de M. Janson, par 71 voix 71 et 8 abstentions, M. Frère demande que l'on vote sur l'ordre du jour présenté par MM. Callier, Neujean, etc., et que le cabinet acceptait. Cette proposition est rejetée par 67 voix contre 58 et 2 abstentions. L'ordre du jour de M. Houzeau, combattu très énergiquement par Frère, obtient 23 voix sur les bancs de la gauche. Si la droite avait pu donner son adhésion à cette proposition, celle-ci passait haut la main et le ministère restait seul... avec son malencontreux questionnaire.

Restait l'ordre du jour de M. Nothomb, dernier cap dangereux à doubler. Mais le président, soutenu par la majorité, a donné la priorité à l'ordre du jour ministériel, et celui-ci a été finalement voté par 65 voix contre 54 et 7 abstentions (de l'extrême gauche).

— *Anniversaire de la Commune.* — Deux cents personnes, hommes, femmes, jeunes filles et enfants, mouchetés de rouge à la boutonnière, ou au chapeau, strictement vêtus de noir, comme Louise Michel, de *zwette madame*, se réunissaient très paisiblement hier soir à la *Cour de l'Univers*, rue des Brigittines, à Bruxelles, dans cette grande salle illustrée par cent meetings. Il y a un vestiaire, un contrôle, des chaises, des tables, un buffet, une estrade, un drapeau rouge armé d'un bonnet phrygien, bref, tous les agréments et tous les emblèmes.

Il y a concert et bal, un bal de deuil probablement, car ces curieux citoyens ont des figures d'enterrement. Le « Versaillais » ne donne pas et les beaux jours sont passés. On compte peut-être sur un « Discours de fête » annoncé par M. le docteur De Paepe. Celui-ci s'est fait prier. Neuf heures, neuf heures et quart, neuf heures et demie se passent : pas de docteur. — « Il se sera endormi après son diner ! » dit l'un. — « Mais alors c'est un bourgeois comme les autres ! » riposte un jeune héros bardé de coquelicots. A neuf heures quarante, nous prenons le parti d'abandonner la « socheté » et M. De Paepe, toujours attendu, à leurs pompes et à leurs œuvres. A la porte, un socialiste éméché bredouille des *Vive la Commune ! A bas Thiers !* Un souvenir !

Un détail : Le programme, outre M. De Paepe portait : « A minuit la *Marseillaise*, chantée *par toute la salle*. » Avec les dispositions cadavériques des assistants, ç'a a dû être lugubre. Ces communards en disponibilité ne sont pas même gais.

— Une vente qui emprunte un certain intérêt aux fameux procès des frères Peltzer, aura lieu dans quelques jours, à la suite de la mort de M. Bernays, père de Guillaume Bernays, l'avocat du barreau anversois dont le cadavre a été trouvé rue de la Loi.

Pour sortir d'indécision, les personnes qui ont le droit d'agir au nom des fils mineurs de Guillaume Bernays, font vendre les biens provenant de la succession de M. Bernays grand-père. La part revenant à l'enfant s'élèvera à environ 400.000 fr.

Lors de la signature du contrat de mariage entre Guillaume Bernays et Mlle Pécher, les familles des conjoints ne dotèrent pas richement leurs enfants ; mais il fut stipulé qu'en cas de mort d'un des deux jeunes époux, la famille de la partie défunte devrait faire une pension à la partie survivante, dans le cas où celle-ci aurait un ou plusieurs enfants. Par suite de cette stipulation, les représentants du jeune Bernays ont dû toucher une rente assez importante, à partir du jour de la mort de Guillaume Bernays.

Tournai. — *Affaire Bernard-Goodhue-Dumont.* — On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

« Deux séances de la cour d'Appel ont été déjà consacrées à cette affaire et M. le conseiller Desmons n'a pas encore achevé la lecture de son rapport.

» Ce rapport, très lucide, a mis en lumière des faits importants et des documents que la première instruction avait négligés.

» Dans la séance de mardi M. Desmons a parlé beaucoup des rapports de Sylvain Bernard avec son frère.

» La nature de ces rapports paraît de plus en plus louche.

» Il ressort des documents cités par M. Desmons que Sylvain Bernard était au courant de toutes les actions de son frère. Il lui servait d'intermédiaire

---

FEUILLETON DU 21 MARS. — (Nº 9.)

STÉPHANETTE

Par BERNARD SEIGNY

VI

(Suite.)

Il prit donc à part M. Henriet, et, comme il s'en fallait d'un quart d'heure que la messe commençât, ils se mirent à se promener de long en large sur la place de l'église, tandis que Jean causait avec Baptiste.

— Il faut que M. le marquis ait un procès en poche, disait un fermier, voyez donc comme il s'anime ?

— Je crois, ajoutait un autre, qu'il a, en effet, maille à partir avec Hucheloup de la Saulaie.

— Mais non, interrompait le chantre, toujours bien informé, c'est avec Jean Hiron, de la Huaudière, à propos d'une vache qu'il a vendue.

Le marquis n'avait de procès ni avec Hiron, ni avec Hucheloup : il racontait simplement à son ami, avec des gestes qui trahissaient l'agitation de son âme, l'événement de la veille au soir.

— Je veux sortir de cette incertitude, dit-il en terminant son récit. Elle est intolérable pour moi. Donnez-moi un conseil, mon cher Henriet.

Le bonhomme avait écouté sans mot dire, la tête penchée, les yeux demi-clos. L'office allait commencer. La foule était déjà entrée dans l'église. Ils se dirigèrent de ce côté. Avant d'ouvrir la porte, M. Henriet se pencha vers le marquis :

— Mon cher voisin, dit-il à voix basse, je n'ai point à m'occuper de la question de sentiments. Vous pouvez être plus ou moins satisfait du projet. Mais avant d'aller plus loin dans la voie de l'opposition à outrance, pesez bien ceci : vous n'avez aucun droit sur Jean, qui n'est pas votre fils.

Cette réflexion fit une impression pénible sur le marquis :

— Au fait, pensa-t-il tristement, je n'ai d'autres droits sur lui que ceux que l'affection m'a donnés. Les droits de cette nature ne s'exercent pas par la violence. Ai-je bien pris le moyen de les faire valoir vis-à-vis de Jean ?

Pendant la messe, ses pensées prirent un cours plus grave. Il songea qu'en repoussant dédaigneusement et sans vouloir l'étudier le projet qu'avait formé son neveu, il s'exposait à commettre une injustice et à compromettre gravement la paix de deux âmes; il songea que la parole de Jean était engagée; que les amours jeunes et pures ont droit au respect, fussent-elles les plus humbles du monde, et que Dieu, sous une épreuve d'amour-propre, avait peut-être caché, comme un fruit exquis dans une gaîne rugueuse, des trésors de bonheur intime et de bénédiction.

Jean s'aperçut bien, au retour, que les dispositions de son oncle n'étaient plus les mêmes. Dans son cœur l'espérance se leva; et fit signe à la joie, qui n'est jamais loin quand on a vingt ans. Celle-ci rentra dans son domaine. Jean se reprit à causer et le marquis à sourire de ce que disait son neveu. Cependant ils ne s'entretinrent pas de la grande affaire.

Ils repassèrent plus légèrement par les petits chemins verts où l'ombre diminuait, le long des champs de trèfle rouge où volaient d'innombrables papillons, le long des nappes houleuses des seigles au-dessus desquelles tremblait la chaude vapeur de midi, et arrivèrent à la Merlinière, poudreux, affamés, et sentant tous deux se rapprocher leurs âmes un instant désunies.

L'après-midi se passa sans incident.

M. de la Hansaye se retira dans sa chambre après le déjeuner, et n'en sortit que pour aller aux vêpres qu'il ne manquait jamais.

Jean causa avec Baptiste, avec son amie Gothon, et, quand la chaleur devint moins brûlante, alla se promener dans le jardin et dans le petit bois voisin du parc où il avait joué dans les jours de sa libre enfance.

En rentrant de sa promenade il rencontra, dans la cour de la Merlinière, son oncle qui revenait du bourg.

— J'ai à te parler, Jean, viens avec moi, dit le marquis.

Quand ils furent dans le salon :

— Mon enfant, continua M. de la Hansaye, je viens de réfléchir de nouveau devant Dieu à tes projets. Je veux mettre de côté toute pensée égoïste, toute révolte d'amour-propre. La jeune fille que tu aimes peut, quelque inférieure que soit sa condition, mériter l'honneur, le sacrifice considérable que tu lui feras ; eh bien ! je ne refuse pas de voir, d'étudier, d'examiner...

Jean se jeta au cou du marquis sans répondre.

Ce fut M. de la Hansaye qui reprit :

— Je ne dis pas oui, mon enfant, mais je ne dis plus non. J'irai dès après-demain prendre des renseignements, et le meilleur moyen me semble d'aller voir ce brave homme et sa fille, et de causer avec eux... car tu ignores tout, même leur nom, ô tête folle !

Le reste de la soirée fut délicieux, pour Jean, cela va sans dire, et aussi pour le marquis, dont l'âme était en repos. Ils se promenèrent au bras l'un de l'autre, tout autour du grand verger, et le vieillard, entraîné par l'enthousiasme du jeune homme, écoutait chanter le vent qui souffle de l'avenir dans les esprits heureux.

Il voyait déjà la femme de son neveu à la Merlinière; elle habiterait la chambre verte; il y aurait des petits neveux tapageurs et des petites nièces avec les plus beaux yeux du monde; on entourerait la douve de palissades, de peur que les enfants ne vinssent à y tomber; et puis on laisserait toujours fermée la porte du jardin dans le temps des fruits : le raisin c'est si doré, et les petits, c'est si gourmand ! Comme on vivrait doucement à la Merlinière, avec lui, avec elle, avec eux !

Quant la nuit approcha, Jean et le marquis se quittèrent, émus tous deux.

— A mardi, mon neveu.

— Oui, mon oncle, et mille fois merci !

Jean s'engagea seul dans la grande avenue. Il allait d'un pas rapide, environné d'images charmantes et douces. Il aspirait à pleins poumons l'air frais de la nuit. Tout ce qui l'entourait connaissait donc son bonheur ? Tout lui parlait de son amour. Les arbres disaient : « salut, heureux Jean, salut, nous inclinons nos têtes vers toi, fiancé de la belle Stéphanette; » les marguerites soupiraient : « passionnément ; » les grillons, les cigales, toutes les bestioles chanteuses chantaient pour lui; pour lui, les gerbes du chemin murmuraient; les étoiles avaient un éclat inaccoutumé. Quelle fleur mystérieuse des fiançailles s'était donc ouverte dans les profondeurs de l'azur ? De quelles touffes de lis s'échappaient ces parfums puissants qui l'enivraient ? Il allait à grands pas, porté par sa joie, sans effort, comme s'il eût marché dans le ciel.

Les rares passants qu'il croisa le firent rougir : il s'imagina qu'ils connaissaient son secret.

Bientôt la ville apparut. Jean la traversa jusqu'à la maison de sa bien-aimée. Les volets de la chambre de Stéphanette étaient fermés. Mais, par une fente du bois, une petite lame de lumière s'échappait. C'est là qu'elle vivait, veillant sans doute auprès de sa lampe et d'un livre de prières, pensant peut-être à lui, ignorante du bonheur immense qui l'attendait.

Il mit ses doigts sur ses lèvres, et dit :

— Que les anges de Dieu te portent le premier baiser de ton fiancé, ô ma Phanette !

VII

Jean fut retenu à l'étude pendant toute la journée du lendemain. Le soir, Mᵉ Furondeau, l'appela et lui dit :

— Monsieur Jean, allez porter, je vous prie, ce petit contrat de vente chez M. le baron de Rieux et demandez-lui s'il en approuve la rédaction.

Le notaire tenait à la main un gros rouleau de papier. Sur sa face rebondie errait un sourire qui signifiait, à ne s'y point tromper :

— Approuver ce contrat ! Eh ! je crois bien qu'il l'approuvera! qui donc pourrait trouver à redire dans une pièce sortie de nos mains?

Nos mains étaient en effet des plus expertes en l'art sibyllin du notariat. Les actes de Mᵉ Furondeau étaient les chefs-d'œuvre du genre, et pour le fond, et pour la forme: ils prévoyaient tout, même l'inutile; ils avaient des proportions gigantesques et des profondeurs mystérieuses; ils ressemblaient à ces monuments mégalithiques, construits à l'aide de procédés inconnus, dont le sens échappe, dont l'utilité est un problème; on croit d'abord qu'ils renferment des trésors; mais point; qu'on déblaie, qu'on fouille, c'est à peine si l'on découvrira, entre deux pierres disjointes, quelques débris chétifs, insignifiants, sans rapports avec l'immensité de l'appareil qui les couvre.

Un art non moins savant présidait au costume de ces merveilleux contrats. Les minutes avaient des chemises bleues et les copies des chemises roses. Sur les rôles de papier timbré, coquettement reliés avec un ruban assorti, la ronde, la bâtarde, la gothique et l'anglaise mêlaient leurs grâces diverses à l'élégance des accolades, à l'irréprochable correction des traits, à la majesté fulgurante des paraphes.

Les clients ne résistaient point à de pareils chefs-d'œuvre : charmés par la beauté de ces corps d'écriture, étonnés de la solennité des formules, confondus par la longueur des incidentes, ils n'essayaient pas même de comprendre, ils admiraient et payaient.

(*A suivre.*)